

COMMUNE DE FREISSIONIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-69

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 7

Pour : 8

Conseillers absents : 3

Contre :

Conseillers représentés : 1

Abstention :

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 24 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LA GESTION DE LA CASCADE DE GLACE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de recourir à un professionnel pour la gestion des activités sur la structure de glace.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de prestation de service avec Monsieur Johan BROCHE pour l'entretien de la cascade de glace et l'accueil des clients durant la saison d'hiver 2025-2026 pour un montant de 22€ TTC/heure facturé à la fin de chaque mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer la convention de prestation de service avec Monsieur
Johan BROCHE ainsi tous documents relatifs à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS*

